

N° : 06/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 février 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 février 2017,

Objet de la délibération :
ZAE La Louière à l'Hôpital du Grosbois : cession de terrain à l'entreprise BERTRAND

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents : 91
- Absents : 9
 - Dont suppléés : 1
 - Dont représentés : 4
 - Excuses : 1
 - Non excusés : 3
- Votants : 95

L'an deux mil dix-sept

Le treize février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Bole Joel à M. Marechal Philippe, M. Chaussarot Michel à
- Procuration** M. Fourquet Luc, Mme Guillame Isabelle à M. Mamet Gérard,
M. Breuil Jacques à Mme Faivre Sarah,
- Suppléé(e)s** M. Laporte Jean par M. Bertin-Mouroit Philippe
- Excusé(e)** Mme Henry-Leloup Jacqueline
- Absent(e)s** Mme Ragot Maryvonne, Ms. Petetin Yves & Pogliano Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Marie-Jeanne Petitot, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu le compromis de vente CCPO/David Bertrand signé le 17/10/16 pour une parcelle cadastrée ZD n° 266 de 10 000 m² dans la ZAE La Louière à l'Hôpital du Grosbois,
- Vu l'article V du compromis sur la régularisation de la vente,

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'acte de vente avec la SCI BOIS DE BOUT, créée à cet effet par M. Bertrand, pour le prix de 66 000 € TTC correspondant à un prix de vente au m² de 5.50 € HT dont il conviendra de déduire 13 200 € TTC réglés à la signature du compromis.

L'acquéreur y construira un atelier pour la construction bois.

Fait et délibéré en séance, le 13.02.17
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président